

# Enseignements du voyage d'étude en Italie

---

## Une région autonome

Le Tyrol : une province autonome qui traite en direct avec Bruxelles et soutient fortement l'agriculture. Une culture germanique, Première priorité régionale : parler Allemand.

## Une agriculture de très petites exploitations de montagne

Des exploitants très nombreux (20 000 producteurs dans le Tyrol), sur de très petites structures (7ha et 14 VL en moyenne), quasi systématiquement en double activité et très liée au tourisme car le territoire bénéficie d'une image touristique forte.

## Un fonctionnement du foncier particulier

Un foncier qui se transmet par droit d'ainesse, avec une exonération des successions jusqu'à 100 000€. Aucune transaction d'acquisition en dehors de ces transmissions en raison d'un prix inaccessible (250 000€/ha) et un tarif de location élevé : 1000 à 2000€/ha/an

## Une Force du collectif pour la valorisation des produits

Une force du collectif dans tous les secteurs : en lait, en viticulture, en arboriculture... un tournant de restructuration des coopératives en cours. Par exemple, la coopérative Mila collecte quasiment l'ensemble du lait du Tyrol (190 Millions de litres lait environ).

Une valorisation des produits importante par la structuration collective, une gouvernance agricole forte qui intègre l'aval, des produits de qualité et une communication montagne, aboutissant à un prix du lait de 500€/1000L en moyenne sur l'ensemble des produits

## Une prédation importante

Essentiellement concentrée sur l'Ouest de l'Italie, moins dans le Tyrol, des effectifs de prédateurs bien supérieurs à la France (700 loups environ). Un impact craint sur le tourisme. Une volonté de s'unir entre pays prédatés pour sortir le loup des espèces strictement protégée de la convention de Berne. Un débat soulevé sur les hybrides, pour leur éradication.

## Des systèmes d'assurance développés

Ces systèmes fonctionnent par une adhésion de masse (> 90% d'adhésion) :

### Assurance récolte

Système assurantiel PAC : à partir d'un seuil de déclenchement de 20% de perte, et prise en charge de 70% des pertes par l'Ue.

### Assurance élevage

Fonctionne sans recourir au système PAC : pour ne pas avoir de seuil de déclenchement, prise en charge à partir du 1<sup>er</sup> animal. Un fonctionnement via des « GDS » bénévoles, une rentabilité liée à la structuration : de nombreux cotisants / peu d'effectifs d'animaux assurés, sans doute pas reproductible en France.

### Assurance revenu

Une expérimentation en secteur maraîchage puis laitier, mais l'objectif reste de ne pas avoir besoin de l'activer par une bonne valorisation des produits.

→ Les outils à disposition suite à Omnibus sont suffisants. L'Italie ne prévoit pas d'augmenter le budget dédié à l'assurance. Des ajustements des outils possibles : plus flexibles et incitatifs